

Réflexions sur les concepts de base des sondages d'opinion

par Stéphane BERNARD,

Directeur du Centre de Théorie Politique de l'Institut de Sociologie
de l'Université libre de Bruxelles.

★

Considérations générales.

Les études modernes de l'opinion publique utilisent un grand nombre de concepts techniques dont les significations restent en partie flottantes et gagneraient beaucoup à être standardisées.

Nous voulons parler des notions d'*attitude*, de *comportement*, de *motivation*, d'*idéologie*, de *décision*, de *conception*, d'*expérience passée*, de *situation*, d'*image*, d'*objet* et d'opinion (1).

Comme l'utilisation de ces notions déborde le cadre de l'analyse terminologique proprement dite et qu'elle met en cause le sens des réalités psycho-sociales qu'elles servent à décrire, il est indispensable de préciser les idées directrices de cette étude avant d'en aborder le fond.

La psychologie et la psychologie sociale ont beau être des disciplines de pointe dans l'ordre des sciences humaines, elles ne possèdent encore, le fait mérite d'être souligné, aucune définition stable de ces notions. Comme il arrive souvent dans les sciences sociales, leurs modes d'emploi se sont standardisés avant que l'accord se fasse sur leur signification. Chaque auteur en propose des formulations plus ou moins acceptables, mais la distinction qui sépare l'attitude des autres variables psycho-sociales en fonction desquelles les attitudes sont habituellement étudiées manque encore singulièrement de précision. La lacune est d'importance. L'isolement d'une variable doit, pour bien faire, précéder le stade de la mesure et l'étude des relations qui s'établissent entre cette variable et celles qui for-

(1) En ce qui concerne l'étude des attitudes politiques des assujettis démocratiques, cf. *Les Attitudes Politiques en Démocratie. Esquisse d'une Typologie*. Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, fondé par Ernest Solvay (sous presse).

ment son contexte naturel. Pour peu que l'on inverse les deux démarches, on court le risque d'accumuler un excès de connaissances descriptives sur le comportement de facteurs qui restent imparfaitement dissociés les uns des autres. C'est un peu ce qui est arrivé à la psychologie politique. Mesurer des attitudes ne prend tout son sens que lorsque l'on sait de quoi est faite une attitude et ce qui la distingue de notions connexes telles que l'opinion, la motivation, l'idéologie et la situation. Si nombre d'enquêtes spécialisées ne prêtent le flanc à aucune critique à cet égard, trop nombreuses sont encore les analyses verbales et les sondages de routine qui confondent l'attitude avec la motivation, avec le comportement ou, chose plus fréquente encore, avec l'opinion. Même lorsque les gouvernés n'ont pas d'opinion sur les actes du pouvoir, ils ont une attitude à son égard, et cela par le seul fait qu'ils ne s'opposent pas. L'absence d'opposition implique le consentement. Or, qu'est-ce que le consentement, sinon une attitude politique ? Il n'est pas nécessaire que les gouvernés jugent intelligemment ou passionnément les actes du pouvoir pour que leur consentement produise ses effets, sauf dans les domaines où le soutien actif de la collectivité est indispensable aux gouvernants (2).

Il est, d'autre part, permis de penser que l'étude technique des réactions politiques gagnerait à attacher à l'ambivalence des attitudes relatives au pouvoir une importance plus grande que celle qui lui est en général reconnue. Bien que l'ambivalence soit le caractère fondamental d'un grand nombre d'attitudes politiques, on continue trop souvent à les décrire et à les étudier comme si cette ambivalence était toujours surmontée lorsque le sujet atteint le stade du comportement. L'ambivalence des attitudes est un phénomène central de la sociologie politique. Un système politique dans lequel les gouvernés veulent des choses contradictoires est tout autre chose qu'un système dans lequel chacun saurait clairement ce qu'il veut ce qu'il ne veut pas. La réceptivité des assujettis aux décisions du pouvoir et la marge d'influence dont celui-ci dispose s'analysent de façon différente dans les deux cas (3).

Les attitudes politiques ne sont pas seulement ambivalentes. Elles mettent aussi du temps pour se constituer, elles mûrissent. La maturation d'une propension individuelle à l'obéissance ou à la désobéissance qui s'opère sous l'influence des contraintes dont dispose le pouvoir est un phénomène politique aussi important que l'ambivalence des réactions politiques. Il a, lui aussi, été peu étudié. L'analyse de l'évolution des réactions

(2) En dépit de son très grand intérêt, un article tout récent de Leo BOGART ignore cette distinction. Cf. *Leo Bogart, No opinion, don't know, and may be no answer*. Public Opinion Quarterly, Fall, 1967.

(3) Le peu d'importance attribué jusqu'ici à l'ambivalence des réactions politiques est, à juste titre, sévèrement critiqué par BOGART (*op. cit.*).

d'un gouverné-type face au pouvoir suppose le recensement préalable et la mise en concordance au sein d'un modèle convaincant d'un grand nombre de propensions au comportement différentes. Bien que nombre d'attitudes politiques soient le fruit d'une délibération explicite ou implicite complexe, la science politique continue à ignorer ce phénomène qui est pourtant au cœur de la théorie de l'autorité.

La notion d'image pose, elle aussi, des problèmes. Diverses questions gagneraient à être élucidées si l'on veut savoir ce qu'est, à proprement parler, une image et quels sont les rôles que jouent les images dans ce domaine. En quoi l'image que le sujet se fait de l'objet de son attitude diffère-t-elle de cet objet ? Dans quelle mesure l'attitude est-elle déterminée par l'image de son objet ? Dans quelle mesure l'est-elle par la situation du sujet ? La psychologie politique ne saurait progresser sans que ce genre de question soit élucidé.

C'est en ayant ces problèmes présents à l'esprit que l'on a rédigé les notices terminologiques qui suivent. Il ne saurait, bien entendu, être question de chercher à répondre, par ce biais, à la question de savoir comment les attitudes individuelles et collectives qui intéressent la science politique s'élaborent et se manifestent sous la pression des facteurs de toutes sortes qui les déterminent. Il n'en reste pas moins que ce problème central de la psychologie politique ne pourra être résolu d'une manière satisfaisante que dans la mesure où les chercheurs disposeront de concepts techniques dont la signification aura été précisée. La clarification des notions est toujours une condition préalable de l'analyse fructueuse des réalités. Notre propos est de nous cantonner sur ce terrain et de n'aborder l'analyse psychosociologique que dans la mesure où il est nécessaire de le faire pour clarifier une notion.

NOTICES TERMINOLOGIQUES

A. La notion d'attitude.

L'attitude peut être définie comme une prédisposition acquise et plus ou moins stable à se comporter d'une manière plus ou moins spécifique, à l'égard d'un objet défini, en présence de stimuli appropriés. L'attitude a donc essentiellement le caractère d'une propension au comportement. Les notions d'*attitude*, de *prédisposition au comportement* et de *propension au comportement* sont rigoureusement synonymes. Le concept de propension est peut-être le plus satisfaisant des trois. Il met en relief d'une manière particulièrement intuitive la différence qui existe entre l'attitude, définie comme propension au comportement, et le comportement qui procède de cette propension.

Toute attitude considérée dans le *sens large* du terme est formée par la réunion de trois cellules psychologiques, à savoir :

— un jugement qui révèle que le sujet accepte ou rejette l'objet de l'attitude ou qu'il préfère ou ne préfère pas cet objet à d'autres objets possibles ;

— une réaction affective distincte du jugement, qui révèle que le sujet « aime » ou n'« aime pas » cet objet, le craint ou ne le craint pas, le désire ou ne le désire pas, et qui colore les différentes nuances possibles du jugement auquel elle est associée ; (4)

— une réaction *pré-motrice*, d'ordre sensori-moteur, qui implique qu'en présence de stimuli appropriés, le sujet aura tendance à se comporter d'une manière spécifique à l'égard de l'objet de l'attitude.

Le jugement et la réaction affective qui lui donnent sa coloration propre forment, par leur réunion, le *jugement de valeur* sur lequel l'attitude est axée. La réaction pré-motrice, en se liant au jugement de valeur, donne seule à ce jugement de valeur son caractère d'attitude.

Ces trois cellules psychologiques sont transparentes les unes aux autres. Elles s'impliquent réciproquement et ne forment une attitude que par leur réunion. Comme la réaction pré-motrice est celui de ces trois éléments qui correspond le mieux à la définition du concept, on peut considérer qu'elle suffit à définir l'attitude dans le *sens restreint* du terme, mais cette définition restreinte n'est valable que si l'on ne perd pas de vue que la prédisposition au comportement enveloppe nécessairement un jugement et une disposition affective explicites ou implicites.

Il résulte de cette conception de l'attitude que les notions de *distribution des valeurs* et de *distribution des attitudes* dans une société sont interchan-

(4) Le jugement et la réaction affective dont il est question ci-dessus sont des réactions psychologiques punctiformes et non des processus psychologiques complexes. L'attitude adoptée par un individu à l'égard d'un objet quelconque ne saurait englober toutes les idées et tous les sentiments qui commandent sa réaction. Il n'en reste pas moins qu'aucun individu ne peut élaborer une attitude sans y incorporer un jugement et une réaction affective élémentaires qui *résumant* l'ensemble des idées et des sentiments que ce *genre* d'objet lui inspire. Ce jugement et cette réaction affective ne sont que des aides-mémoire qui permettent au sujet de faire l'économie d'une récapitulation en forme de ses idées et de ses sentiments. La conception qu'un individu donné se fait d'un objet particulièrement préoccupant peut être aussi élaborée que l'on voudra, son attitude à l'égard de cet objet n'en incorporera jamais qu'un souvenir. Chaque fois que son attitude est appelée à se manifester, le sujet se souvient qu'il accepte ou rejette tel objet, que celui-ci lui inspire de l'attrance ou de l'hostilité. Le moment venu, il reprend conscience de cette réaction intellectuelle et de cette réaction affective sans éprouver le besoin de les revivre dans tous leurs détails. S'il en allait autrement, il deviendrait impossible de distinguer l'attitude du contexte intellectuel et affectif dans lequel elle baigne. La cellule intellectuelle et la cellule affective élémentaires qui s'incorporent à l'attitude sont donc bien comparables à des projections punctiformes de la conception intellectuelle globale et de la réaction affective globale du sujet de l'attitude.

geables. La distribution des valeurs sociales est coextensive à la distribution des attitudes sociales. Toute variable sociologique qui varie en fonction de la distribution des valeurs sociales varie donc, par le fait même, en fonction des attitudes sociales. Il ne s'agit pas là de deux phénomènes différents, mais de deux façons différentes de qualifier un même phénomène. Cette distinction est particulièrement importante en sociologie politique où des variables complexes comme le pouvoir et l'autorité sont, de toute évidence, liées à la manière dont les valeurs, ou si l'on préfère, les attitudes politiques sont distribuées dans la collectivité. En dépit de leur similitude, la seconde notion semble cependant préférable à la première. La notion d'attitude est plus riche, plus élaborée, plus technique et, pour tout dire, plus opérationnelle que celle de valeur. Elle est plus représentative de la sociologie d'aujourd'hui et possède une technicité plus grande que le concept de valeur qui est resté un peu en marge du développement de la discipline. Il est bon de ne pas perdre de vue que l'attitude intègre un jugement de valeur. Mieux vaut, sans doute, et pour de multiples raisons, raisonner et travailler en termes d'attitudes plutôt qu'en termes de valeurs.

Les attitudes sont, jusqu'à un certain point, comparables aux grandeurs vectorielles de la mathématique. Elles comportent une direction, un sens et une intensité. Elles sont donc représentables par des flèches. La direction de la flèche révèle l'objet de l'attitude : la personne d'un gouvernant, une loi ou un règlement, un processus de décision. Le sens de la flèche révèle que l'attitude est positive ou négative par rapport à cet objet, qui est soit accepté, soit rejeté. La longueur de la flèche indique l'intensité variable de l'acceptation ou du rejet.

Si la schématisation de la direction et de l'intensité de l'attitude ne posent pas de problèmes, il n'en va pas de même de celle de son sens. Qu'elle soit positive ou négative, une attitude s'oriente nécessairement du sujet vers l'objet. Deux attitudes opposées adoptées par un même sujet à l'égard d'un même objet ne peuvent donc être représentées ni par deux flèches identiques orientées dans le même sens, ni par deux flèches orientées en sens inverse l'une de l'autre. Cela étant, on a, semble-t-il, le choix entre deux façons cohérentes de schématiser le couple d'attitudes positives et négatives qu'un même sujet est susceptible d'adopter à l'égard d'un même objet. La première consiste à représenter l'attitude positive par une flèche normale et l'attitude négative par une flèche barrée orientée dans le même sens que la première. La seconde, plus satisfaisante pour l'esprit, mais plus compliquée, consisterait à représenter deux fois le même objet par des points situés de part et d'autre de l'origine choisie sur la direction qui caractérise l'attitude, et à représenter l'attitude positive par une flèche conventionnellement orientée vers la droite, l'attitude négative étant symétriquement représentée par une flèche orientée vers la

gauche sur la même direction. Ce second mode de représentation permettrait de représenter toutes les attitudes d'un individu à l'aide d'un cercle dont le centre symbolise le sujet et dont tous les diamètres symbolisent les directions caractéristiques des attitudes représentées. Tous les objets « positifs » des attitudes étudiées se représentent alors par des points échelonnés sur la demi circonférence de droite. Tous les objets « négatifs » correspondants se représentent par des points distribués sur la demi circonférence de gauche. Chaque attitude positive est représentée par une flèche plus ou moins longue couchée sur le rayon positif du diamètre qui en matérialise la direction. Chaque attitude négative se représente par un flèche plus ou moins longue couchée sur le rayon négatif du même diamètre. Tous les diamètres ont la même valeur représentative d'une direction d'attitude, à l'exception du diamètre vertical qui sépare le cercle en ses deux moitiés.

Comme les attitudes d'un individu sont susceptibles de se composer entre elles pour former des parallélogrammes plus ou moins complexes, l'utilisation du concept d'attitude appelle celle d'un certain nombre de notions connexes. Parmi celles-ci, les notions d'*attitude ambivalente*, de *maturation d'une attitude*, d'*attitude initiale* et d'*attitude finale* sont les plus importantes, il importe donc d'en préciser le sens.

L'attitude d'un individu est *ambivalente* dès qu'il est simultanément porteur d'une attitude positive et d'une attitude négative par rapport à un même objet. On peut être raciste et anti-raciste, comme on peut être simultanément porté à obéir et à désobéir à une même disposition légale ou réglementaire. L'ambivalence est temporaire lorsqu'elle se résoud à court terme au profit de l'une des deux composantes d'attitude en conflit. Elle est essentielle lorsque la contradiction ne se dénoue pas et devient un trait caractéristique de la psychologie du sujet. L'ambivalence des attitudes n'est pas un accident psychologique, mais un caractère distinctif fondamental de l'homme social. Elle est particulièrement poussée dans le domaine des attitudes politiques. Il est dans l'ordre des choses que le pluralisme des idéologies, des valeurs et des appartenances qui sont proposées aux membres d'une collectivité et qui les conditionnent se traduise, dans le chef de chacun, par l'apparition d'attitudes contradictoires. Plus une société politique est pluraliste, plus l'ambivalence est marquée chez les individus qui sont sollicités par ces incitations contradictoires.

Lorsque l'ambivalence d'une attitude est arbitrée par un tiers facteur qui fait organiquement partie du parallélogramme étudié, l'attitude passe par une *phase de maturation* avant de se cristalliser. Le cas de l'assujetti qui hésite entre une propension spontanée à l'obéissance et une propension spontanée à la désobéissance dans un contexte psychologique dominé par la crainte des sanctions est typique à cet égard. Le sujet commence par balancer entre une propension initiale à l'obéissance et une propension initiale à

la désobéissance. La crainte que lui inspirent les sanctions dont il est menacé en cas de désobéissance le pousse ensuite à opter, soit pour la première propension, soit pour la seconde. Son attitude n'est, à proprement parler, constituée qu'après cette option. Aussi longtemps qu'il y avait délibération, le processus de maturation de l'attitude n'était pas terminé (5).

L'existence de ce processus de maturation incite donc à opérer une distinction entre des attitudes *initiales* et des attitudes *finales*. Aussi longtemps qu'il n'a pas exercé son option, le sujet balance entre des attitudes contradictoires. Dès que l'option est exercée, l'attitude choisie prend un caractère final. L'opposition de l'initial et du final oppose en réalité des pré-attitudes à des attitudes définitives. Les attitudes initiales sont des pré-attitudes parce qu'elles sont incapables de se traduire en comportements. Seule l'attitude finale est une attitude au plein sens du terme, puisque c'est seulement lorsque le sujet aura opté entre l'obéissance et la désobéissance que l'attitude choisie pourra se concrétiser par des comportements. L'achèvement du processus de maturation de l'attitude ne met pas nécessairement un terme à l'ambivalence. Le sujet qui continue à être tenté par la désobéissance après avoir choisi l'obéissance et s'être comporté conformément à ce choix est en proie à une nouvelle forme d'ambivalence, même s'il s'en tient à son choix primitif. L'ambivalence n'est réellement surmontée que si le choix fait disparaître le conflit.

B. La notion de comportement.

La définition qui a été donnée de l'attitude exclut toute confusion entre l'attitude et le comportement. La propension au comportement est terminologiquement distincte du comportement. Par le fait même que l'attitude engendre le comportement, elle ne peut se confondre avec lui. Le contraste qui oppose, dans de nombreux cas, l'intermittence du comportement et la permanence relative de l'attitude accuse encore l'opposition des deux notions. On peut être porteur, en permanence, d'une attitude favorable à tel parti politique, sans que cette attitude se concrétise à tout moment pas un comportement. L'un des comportements-type qui implique cette attitude — le vote — ne se manifestera que sous l'influence de stimuli appropriés (6).

(5) La maturation d'une attitude finale ne doit pas être confondue avec les avatars qui peuvent l'affecter ultérieurement. La maturation de l'attitude finale est achevée lorsque la crainte des sanctions a arbitré les propensions initiales. Il reste qu'une fois constituée, l'attitude finale peut voir son intensité varier au cours du temps ; elle peut aussi disparaître et être remplacée par une autre attitude finale. Un pacifiste peut devenir belliqueux. Un antiraciste peut devenir raciste.

(6) La réaction du sujet à l'égard des stimuli procède elle-même d'une attitude particulière puisque tout, en matière humaine, se rapporte à des attitudes et à des

Les stimuli déclencheurs du comportement ont une fonction de **présentation** de l'objet de l'attitude à la conscience du sujet. L'objet d'une attitude peut être aussi permanent que l'attitude qui lui correspond. Cette permanence de l'objet n'implique, en aucune façon, la permanence du comportement. Pour que le comportement se déclenche il faut que le sujet soit concerné par l'objet. Le rôle des stimuli est précisément d'**activer** l'objet, de le rendre présent au sujet, de rendre le sujet susceptible à l'objet de l'attitude. Une affiche électorale, un interview, un discours télévisé sont des stimuli-standard des attitudes politiques. Le sujet de l'attitude n'est pas toujours neutre à l'égard des stimuli qui le poussent à concrétiser son attitude par des comportements. Car si les stimuli vont de l'objet au sujet, le sujet va aux stimuli ou leur refuse audience. Il tourne ou ne tourne pas le bouton de son récepteur de télévision. Il reçoit ou ne reçoit pas l'intervieweur. Il s'arrête pour lire une affiche ou détourne les yeux.

Le rôle joué par les stimuli dans le déclenchement des comportements qui concrétisent l'attitude aide à comprendre que si l'attitude contribue à engendrer le comportement, celui-ci ne peut se déduire exclusivement de l'attitude. L'attitude détermine virtuellement la classe des comportements conformes qui sont susceptibles de la concrétiser. Elle ne détermine pas, à elle seule, l'apparition du comportement. Le comportement dépend autant des circonstances que de l'attitude. L'occasion fait le larron, mais pour une part seulement, car elle ne déclencherait rien si le sujet n'était pas porteur d'une propension conforme. Le rapprochement de ces deux électrodes — l'attitude et l'occasion — est nécessaire pour que jaillisse le comportement. L'étude des comportements ne doit donc pas être confondue avec l'étude des attitudes. Il est loisible de choisir entre une étude d'attitudes et une étude de comportements. L'essentiel est de ne pas oublier que le processus de formation du comportement est plus complexe que le processus de formation de l'attitude. La distinction est faite depuis longtemps en doctrine, mais il arrive fréquemment qu'on la perde de vue ou que l'on n'en tienne aucun compte.

C. La notion de motivation.

Les motivations expliquent les « pourquoi » de l'attitude. Elles révèlent, de façon plus ou moins claire et plus ou moins valable, les facteurs sociologiques subjectifs et objectifs qui déterminent l'attitude ou, si l'on préfère, le jugement de valeur sur lequel l'attitude est construite. La

comportements. Mais l'attitude à l'égard des stimuli est une attitude distincte de celle que les stimuli cherchent à activer, encore que ces deux attitudes soient jumelles et que la seconde se rattache étroitement à la première.

notion de motivation est donc plus difficile à situer que celle d'attitude ou de comportement, puisqu'il s'agit d'une notion à contenu variable et que l'extension du concept fluctue d'un individu à l'autre.

Tel électeur est porteur d'une attitude favorable à tel parti politique. Si on lui demande le « pourquoi » de cette attitude, il répondra selon les cas : parce que mon affiliation à ce parti me permet de défendre mes intérêts ; parce que tel aspect du programme ou de la doctrine de ce parti me semble fondé, ou même, plus lapidairement, parce que je suis bourgeois, ouvrier ou commerçant. Si telles sont les réponses, les motivations révéleront que l'attitude du sujet trouve son explication dans des services rendus, dans son affinité pour une idéologie politique ou, plus profondément, dans son origine sociale, dans sa situation.

Les motivations d'une attitude peuvent donc être frustes ou complexes. La notion de motivation englobe à la fois les motifs donnés par le sujet lorsqu'on l'interroge sur les raisons de son attitude, et les déterminants sociologiques de cette attitude, *mais en tant seulement que le sujet est conscient du rôle joué par ces déterminants et qu'il est capable de les percevoir comme des motifs*. Tous les individus ne sont pas également capables d'interpréter leurs motivations en termes de causalité objective. L'homme de la rue, interpellé sur les raisons de ses attitudes politiques, se contentera de répondre qu'elles lui paraissent « justes ». La justification de son attitude en termes de motivation est alors purement redondante. Elle se borne à rendre compte de l'attitude en la référant au jugement de valeur qui est une de ses cellules constitutives. Un spécialiste de la sociologie électorale pourra, par contre, s'il est objectif, motiver ses propres attitudes politiques par une théorie complète de leur processus d'élaboration sociologique. Les rôles joués par son tempérament, par son expérience passée, par son idéologie et par son origine sociale dans la formation de ces attitudes seront alors analysés dans toute leur complexité. Les motivations de l'homme de la rue sont cependant des motivations au même titre que celles du psychologue professionnel. Il se fait, simplement, que les unes sont frustes et naïves, alors que les autres sont conscientes et adéquatement élaborées.

Il résulte de ce qui précède que l'idéologie fait partie intégrante des motivations qui rendent compte d'une attitude politique dès que le sujet se réfère implicitement ou explicitement à une idéologie lorsqu'il est amené à la motiver. Dans le sens spécifique du terme, l'idéologie politique est le système complexe d'idées et de valeurs — autres que le jugement de valeur condensé qui est intérieur à l'attitude — qui permettent au sujet de justifier, de clarifier ou de fixer son attitude relativement à sa situation. L'idéologie est une théorie de la situation qui permet au sujet de fonder la cohérence de ses attitudes par rapport à sa situation. Cette

théorie peut être vraie ou fausse. Elle peut jouer un rôle déterminant dans la formation de l'attitude ou n'en être qu'une simple rationalisation. L'idéologie du prolétariat telle qu'elle a été élaborée par Marx est une théorie de la situation prolétarienne. Tout prolétaire — ou sympathisant du prolétariat — qui adhère à cette idéologie adhère, par le fait même, à une théorie de sa situation d'origine ou de sa situation d'élection. Sur le plan rationnel, cette idéologie lui garantit que les attitudes politiques qu'il adopte sont celles que doit avoir tout individu se trouvant dans la même situation que lui. L'idéologie, de même que la situation objective dont l'idéologie est une des expressions intellectuelles possibles, font donc partie ou non des motivations du sujet selon que l'analyse de ses motifs révèle ou ne révèle pas qu'il est conscient du fait que ses attitudes politiques dérivent effectivement d'une idéologie et de la situation que cette idéologie inter-prète.

On ne peut, par conséquent, définir les motivations d'une manière spécifique qu'en les distinguant des *déterminants* de l'attitude. La notion de motivation doit être prise au pied de la lettre. Les déterminants d'une attitude sont les « causes » objectives ou subjectives de l'attitude, telles qu'elles apparaissent à un tiers observateur qui les organise dans son système de référence particulier. Les motivations sont ces mêmes facteurs, mais en tant seulement que le sujet est capable de les réorganiser dans son propre système de référence et de les invoquer comme motifs de son attitude. Le sujet peut être inconscient de la plupart des facteurs qui concourent à la production de son attitude. Dès qu'il en devient conscient, il les transforme en motifs par le fait même qu'il est amené à les évoquer lorsqu'il est incité à justifier son attitude. Le sujet peut être inconscient de certains des déterminants de son attitude. Il ne peut pas être inconscient de ses motifs. Dès qu'il prend conscience d'un déterminant de son attitude, il le transforme en motif.

D. Principaux déterminants des attitudes politiques des assujettis : Décisions Politiques — Idéologies et Conceptions — Expérience passée — Situation sociale.

Les motivations du sujet peuvent donc se référer explicitement ou implicitement à une grande variété de déterminants de l'attitude dont elles tentent de rendre compte. Le moment est venu de considérer de plus près les plus importants de ces déterminants, en se cantonnant toujours sur le terrain de la terminologie et en ne faisant allusion aux interactions qui peuvent se produire entre les facteurs considérés que dans la mesure où il est indispensable de le faire pour clarifier une notion. Les principaux déterminants des attitudes des assujettis de l'ordre politique sont les déci-

sions qui sont prises à leur égard par le pouvoir, leur idéologie politique, leur expérience passée et leur situation sociale.

La notion de *décision* appelle moins une définition en forme qu'une allusion soutenue à la complexité des phénomènes psychologiques et sociologiques qu'elle englobe. Décider, dans l'ordre politique c'est, tout à la fois, prendre un parti après avoir délibéré, se mettre en état de poser et de résoudre un problème politique, mettre en œuvre des instruments en vue d'atteindre un ou plusieurs objectifs, formuler le contenu d'une directive ou d'un ordre et veiller à son exécution, exercer des influences et en subir et, à chaque étape du processus, comme dans chaque secteur de l'activité politique, choisir entre plusieurs partis possibles. Comme la notion se réfère aussi bien à l'activité qui engendre les normes qu'à ces normes elles-mêmes, le terme de décision est indifféremment employé pour qualifier le processus de décision proprement dit et les normes qu'il permet d'élaborer : lois, règlements, instructions, injonctions, etc. Deux observations s'imposent à ce stade. Considéré en lui-même, le concept de décision englobe, de proche en proche, que ce soit directement ou que ce soit indirectement, l'ensemble de l'activité des gouvernants et de leurs auxiliaires. Considérées dans leur rapport aux attitudes politiques des gouvernés, les décisions des gouvernants sont soit l'objet de ces attitudes, soit des déterminants distincts de cet objet lorsque l'attitude considérée est relative à un objet qui n'est pas une décision. Dans un cas, les assujettis réagissent directement à une décision prise par le pouvoir. Ils la prennent donc pour objet de leur attitude. Dans l'autre, leur attitude est relative à un autre facteur du système politique, mais elle est néanmoins influencée par certaines décisions antérieurement ou présentement prises par le pouvoir. Il arrive aussi que l'objet apparent de l'attitude ne soit pas son objet réel et qu'en dépit des apparences, cet objet réel soit une décision politique. Les attitudes des européens à l'égard du processus de l'intégration de l'Europe sont, en réalité, des attitudes relatives aux décisions qui sont prises, dans ce domaine, par les différents protagonistes nationaux et internationaux qui sont compétents pour les prendre. L'objet véritable de l'attitude n'est pas l'Europe, mais l'ensemble des décisions politiques qui intéressent la construction européenne. Les attitudes ne pouvant se concrétiser que sur le terrain du comportement, aucune ne peut, dans ces conditions avoir un objet à l'égard duquel il soit pratiquement impossible de se comporter. Dans l'hypothèse considérée, les comportements des « européens » ne visent pas l'Europe, entité difficilement influençable comme telle. Ils visent les actes de ceux qui cherchent à l'édifier ou à en contrecarrer l'édification.

L'*idéologie* a été définie, ci-dessus, comme une théorie de la situation. Quelques considérations complémentaires sont nécessaires, à ce stade, pour

situer la notion parmi les déterminants des attitudes politiques. L'idéologie politique proprement dite n'est, en effet, que la structure la plus apparente et la plus populaire du niveau des idées politiques. Ce niveau juxtapose, en réalité, deux complexes de connaissances socialement élaborées : les idéologies politiques proprement dites et les connaissances scientifiques que l'homme possède sur les phénomènes sociaux auxquels les idéologies proprement dites se réfèrent. Ces deux noyaux de connaissances se confondent partiellement, mais non totalement. L'idéologie marxiste intègre la partie de la sociologie et de l'économie politique de l'époque qui est compatible avec elle mais elle n'en assimile pas l'entièreté. Réciproquement, l'économie, la sociologie et la psychologie d'aujourd'hui inspirent de nombreuses idéologies politiques sans se confondre avec elles. A ces deux noyaux de la sphère des idées partiellement solidaires l'un de l'autre, se lient des constructions plus personnelles. Ce sont les *conceptions* que le sujet se fait de sa situation et de l'objet de ses attitudes. Ces conceptions associent, à un degré variable, des croyances, des connaissances, des interprétations, des prévisions et des rationalisations qui peuvent aussi bien provenir d'une idéologie que d'une science sociale mal assimilée mais qui, quelle qu'en soit l'origine, se présentent comme des produits de l'activité intellectuelle du sujet plutôt que comme des emprunts faits par lui à des systèmes d'idées socialisés. Dans le sens général du terme, l'idéologie politique d'un individu englobe toutes les idées qu'il se forme sur sa situation, qu'elles soient d'origine politique, scientifique ou personnelle. Dans le sens spécifique du terme, l'idéologie politique n'englobe que la partie des idées du sujet qu'il emprunte aux idéologies collectives dont il se réclame expressément. L'idéologie reste alors distincte des connaissances scientifiques et des conceptions individuelles. Ce schéma n'a d'ailleurs rien de fatal. Les conceptions politiques d'un individu peuvent s'identifier complètement à une idéologie collectivement élaborée et acceptée. L'idéologie et la connaissance scientifique peuvent faire entièrement défaut, et céder la place à des conceptions individuelles frustes. Mais dans le cas moyen, l'intellect individuel juxtapose, sans les confondre, des fragments d'idéologies politiques, des vestiges de connaissances scientifiques et des conceptions personnelles qui valent ce que valent les matériaux à partir desquels elles sont élaborées et qui sont parfois d'autant plus actives, comme telles, qu'elles sont moins bien informées.

Les attitudes adoptées par un électeur à l'égard de son parti politique, par un ouvrier à l'égard de son syndicat, ou par un gouverné quelconque à l'égard du pouvoir dépendent en troisième lieu des satisfactions ou des frustrations qui résument les expériences que le sujet a pu faire à leur propos. Le rôle joué par l'*expérience passée* dans la formation de l'attitude

semble, à certains égards, devoir être d'autant plus actif que l'idéologie du sujet est moins marquée. Un syndiqué fortement motivé sur le plan idéologique supportera plus facilement les sacrifices et les déceptions qui sont les sous-produits normaux de la vie syndicale, qu'un sympathisant ou un affilié qui juge le syndicalisme en se référant strictement aux avantages ou aux frustrations qu'il lui a valus. L'expérience passée procède, en particulier, des incidences favorables et défavorables que les décisions antérieurement prises par la hiérarchie considérée ont eu sur la situation du sujet. En matière politique, l'expérience passée se rattache donc aux décisions antérieures de la hiérarchie à l'égard de laquelle le sujet réagit dans le présent. Elle permet, par le fait même, d'opérer une distinction utile entre la décision qui est l'objet de l'attitude étudiée et l'ensemble des décisions passées qui influencent cette attitude tout en restant distinctes de son objet.

La *situation sociale* du sujet est, en l'espèce, le déterminant fondamental de ses attitudes politiques. L'influence que la situation d'un individu exerce sur ses attitudes peut être renforcée ou contrariée par son idéologie ou par son expérience passée. Elle n'en demeure pas moins, et de part en part, la pierre de touche de sa réaction. Lorsqu'on cherche à rendre compte des attitudes politiques d'un individu, on doit commencer par étudier sa situation. Ce n'est qu'ensuite que l'on est amené à se demander dans quelle mesure et pourquoi son idéologie et ses expériences passées renforcent ou contrarient l'influence primaire que sa situation exerce sur ses attitudes.

La position occupée par un individu quelconque à l'égard des groupes sociaux auxquels il appartient (famille, entreprise, parti politique, syndicat, église, etc.), des catégories sociales dont il relève (classe dirigeante, classes supérieures, moyennes, inférieures), des entités raciales ou culturelles auxquelles il se rattache (blancs, noirs, etc.) et de son habitat (ville, campagne), matérialise ce qu'il est convenu d'appeler sa situation sociale. La situation sociale d'un individu n'englobe pas seulement les groupes et catégories sociales dont il fait partie. Elle englobe également son rapport aux groupes et aux catégories sociales dont il ne fait pas partie. La situation d'un individu se définira donc indivisiblement comme sa position dans l'ensemble social et comme sa relation à cet ensemble.

La notion de situation est à la fois localisatrice et analytique. Elle est localisatrice en tant qu'elle fixe la position relative du sujet dans le système politique ou, ce qui revient au même, dans la société globale. Elle est, en outre, analytique, parce qu'il ne suffit pas de déterminer la position d'un individu dans un ensemble pour le situer d'une manière sociolo-

giquement satisfaisante. Sa situation ne sera connue d'une manière satisfaisante que lorsque les caractères sociaux, économiques et culturels qui la modalisent auront été recensés et analysés : niveau de vie, mode de vie, niveau d'instruction, etc.

Il résulte de cette conception large de la situation que tous les autres déterminants de l'attitude auxquels les motivations du sujet peuvent se référer s'enracinent d'une manière ou d'une autre dans sa situation sociale. La chose va de soi pour l'idéologie politique, puisque celle-ci se définit, rappelons-le, comme une théorie de la situation. Il en va de même de l'expérience passée, puisque l'expérience qu'un individu a du pouvoir procède de l'incidence que les décisions antérieurement prises par ce pouvoir ont eu sur sa situation. Il en va de même, a fortiori, de la décision à laquelle l'attitude étudiée se réfère dans le présent et qui constitue, en l'espèce, son objet, puisque cette attitude n'est positive ou négative qu'en raison de l'incidence favorable ou défavorable que cette décision a, ou risque d'avoir, sur la situation présente ou sur la situation future du sujet.

Si la situation d'un individu conditionne, dans une très large mesure, ses attitudes, son idéologie et non son expérience passée, elle ne saurait cependant les déterminer entièrement. L'homme n'est pas un robot. Il n'est déterminé par sa situation que dans la mesure où il l'assume, soit qu'il la subisse, soit qu'il la juge satisfaisante. C'est dire que si les attitudes, les idées et les expériences antérieures sont, dans une large mesure des produits de la situation du sujet, elles sont aussi, quoique dans une mesure plus variable, des produits de sa personnalité. On ne saurait réduire un homme à sa situation définie comme un destin social. Toute situation actuelle, toute idéologie, toute expérience individuelle est le produit des circonstances et de la personnalité. Dès lors, de deux choses l'une. Ou la personnalité subit les circonstances et tout se passe comme si elle ne jouait aucun rôle, puisqu'elle agit alors dans le même sens que le facteur de situation. L'homme se contente de subir son destin et de le rationaliser en termes d'idéologie. Ou il lui résiste, et alors sa personnalité devient créatrice d'idées, de valeurs, d'expériences et même de situations nouvelles. Dans les deux cas, la situation reste le déterminant fondamental de l'attitude, mais dans le premier elle est seule active, alors que dans le second, l'influence qu'elle exerce sur la psychologie et le comportement du sujet est partiellement contrôlée par le sujet lui-même. Comme l'homme moyen subit sa situation beaucoup plus qu'il ne la fait, le caractère grégaire, stable, et souvent stéréotypé des attitudes et des idées de l'individu moyen en découlent naturellement. D'où l'interaction constante qui se produit, au sein du

processus social, entre ceux qui se laissent entraîner et ceux qui entraînent, entre les suiveurs et les innovateurs (7).

E. Situation du sujet — Objet de l'attitude et images.

Une difficulté surgit à ce stade. On a raisonné jusqu'à présent comme si les attitudes adoptées par un individu à l'égard d'un objet quelconque dépendaient principalement de sa situation sociale. Il n'en demeure pas moins que lorsqu'on considère les choses sous un angle différent, ces mêmes attitudes paraissent dépendre tout autant de leur objet. Comment trancher ce nœud gordien ? Il semble qu'il soit impossible de répondre d'une manière satisfaisante à cette question sans faire intervenir la notion d'*image*. L'image qu'un blanc se fait d'un homme de couleur dépend assurément des attitudes de ce blanc, lesquelles dépendent, à leur tour, de sa situation sociale et de son idéologie. Mais l'attitude adoptée par ce blanc à l'égard de cet homme de couleur dépend aussi, et à l'inverse, de l'image qu'il s'en fait, c'est-à-dire, en un sens, mais en un sens seulement, de son objet. En fin de compte, tout ce que nous sentons, savons, pensons, appréhendons ou désirons à propos d'un objet quelconque s'incorpore si intimement à l'image que nous nous faisons de cet objet, qu'il revient finalement au même d'écrire qu'une attitude est déterminée par son objet ou, au contraire, par la situation sociale et par l'idéologie du sujet. Ceci n'est vrai, cependant, que si l'on admet que l'image de l'objet n'est pas l'objet. Réduit à son intimité la plus objective, l'objet n'existe pas ou, du moins, n'exerce aucune influence comme tel sur les attitudes du sujet. Ce qui est déterminant pour le sujet, c'est l'image qu'il se fait de l'objet, et cette image n'est déterminante que parce qu'il projette sur elle tout ce qu'il sait, ou croit savoir, de cet objet.

Il y a donc, entre la situation du sujet et l'image qu'il se fait de l'objet de son attitude, une affinité si grande que cette situation et que cette image peuvent être considérées indifféremment comme le déterminant principal de l'attitude. On vient de rendre compte sommairement de cette équivalence en faisant observer que l'image de l'objet se constitue elle-même sous la pression de la situation, l'image étant la contre-partie intuitive d'une idéologie et d'une expérience individuelle qui s'enracinent profondément dans cette situation. Cette vue demande à être précisée. Si l'objet de l'attitude fait concurrence à la situation en tant que déterminant fondamental de la réaction du sujet, c'est, en fin de compte, parce que cet objet a commencé par faire partie de la situation du sujet avant d'en être extrait pour être mis en évidence par rapport à elle. Dans le Sud

(7) Il y a des innovateurs collectifs, tels, dans le domaine politique, les cadres et les groupes sociaux qui participent au déclenchement d'une révolution.

américain, chaque noir est un facteur de la situation de chaque blanc, puisque la relation d'un blanc à l'ensemble de la collectivité américaine n'est complète que si elle intègre sa relation aux hommes de couleur. L'objet de l'attitude commence donc bien par être un élément de la situation du sujet. Le fait que le sujet met cet objet en évidence par rapport à sa situation ne saurait en aucune façon lui faire perdre ce caractère. Dans ces conditions, étudier l'influence exercée par la situation d'un individu sur l'attitude qu'il adopte à l'égard d'un objet donné revient, purement et simplement, à étudier l'influence exercée par cette situation, *abstraction faite d'un de ses éléments constitutifs*, sur cet élément de situation lui-même. Tout se ramène finalement à une question de formulation. Ce qui est déterminant dans le processus de formation d'une attitude, ce n'est ni la situation du sujet considérée indépendamment de l'objet, ni l'objet considéré en lui-même indépendamment de la situation. C'est la relation qui lie la situation du sujet à l'objet. Or, cette relation est la relation constitutive fondamentale de la situation du sujet. C'est pourquoi elle peut indifféremment s'analyser soit en termes de situation, soit en termes d'image de l'objet, cette image étant définie comme un équivalent intuitif de la conception que le sujet de l'attitude se fait de son objet sous l'influence de sa propre situation (8).

Si l'image de l'objet a bien ce caractère, à quoi servent alors les images et que gagne-t-on à étudier en termes d'image ce qui l'a déjà été en termes de situation, d'idéologie ou de personnalité ? Remarquons tout d'abord que la sociologie des attitudes intègre trois types d'images différentes : l'image de l'objet, l'image de la situation présente du sujet, et l'image de sa situation future. Ces trois images constituent les points de repère intuitifs de l'ensemble des processus conscients qui sont intéressés par la formation et par la mise en branle d'une attitude politique complexe. La question de savoir à quoi servent les images semble, dès lors, se poser d'une manière fort simple. Les images jouent, dans le processus de formation de l'attitude, un rôle analogue à celui que les représentations intuitives jouent dans l'élaboration d'une théorie physique. La fonction essentielle de l'image est de résumer, sous une forme intuitive et qui exclut toute récapitulation intellectuelle, l'ensemble des conceptions plus ou moins claires, plus ou moins développées et plus ou moins présentes à la conscience que le sujet se fait de l'objet de son attitude au moment où cet objet le stimule. Le blanc qui se trouve brusquement amené à réagir à

(8) Tout objet est, à certains égards, une image objectivée. Toute image est imprégnée de connaissances, de souvenirs et d'affectivité. Je vois ce cube plein, cette boisson écoeurante, cet étranger méprisable. Bref, si l'objet est dans le monde extérieur, il est aussi, en tant qu'image et que représentation, dans la conscience du sujet. Ces images objectivées sont précisément ce qu'il est convenu d'appeler les « objets » de nos attitudes.

l'égard d'un homme de couleur ou à modifier son attitude à l'égard de celui-ci ne peut pas se référer *de plano* à toutes les idées, à toutes les émotions, à toutes les valeurs et à toutes les appréhensions qui font partie de sa conception de l'homme de couleur. Sa réaction immédiate ne peut être déclenchée que par un équivalent intuitif de cet ensemble de facteurs. Cet équivalent intuitif n'est autre que l'image de l'objet. En d'autres termes si l'image de l'objet résume bien la conception que le sujet se fait de cet objet, si l'image fait bien double emploi avec cette conception, l'image ne peut pas avoir d'autre fonction que de permettre au sujet de court-circuiter cette conception en se référant directement à un équivalent intuitif de son objet, chaque fois qu'il est amené à l'évoquer pour réévaluer son attitude ou pour la concrétiser en termes de comportements.

F. L'opinion.

Qu'en est-il finalement de l'opinion ? On chercherait vainement à lier l'opinion à la série des notions qui viennent d'être passées en revue, et cela pour la raison très simple que ces notions sont des concepts spécifiques de la psychologie sociale, alors que l'opinion est une notion du discours ordinaire qu'il serait préférable d'abandonner lorsqu'on donne congé au langage courant pour analyser les réactions politiques d'un individu ou d'un groupe en se plaçant à un point de vue technique. L'opinion d'un homme n'est ni l'ensemble des processus conscients qui sont intéressés par la formation de son attitude, ni un élément spécifique de ce processus. C'est une notion vague, qui englobe la conception que l'individu se fait de l'objet de son attitude, les rationalisations idéologiques qui lui permettent de justifier cette conception, les croyances qui se lient à ces rationalisations et les images qui en constituent le support intuitif (9). Il faut donc choisir. Ou l'on utilise le discours ordinaire et l'on peut valablement parler d'opinion, mais on emploie alors une notion vague dont les diverses composantes ne sont pas dissociées. Ou on emploie le langage de la psychologie, mais il conviendrait alors d'abandonner la notion d'opinion et de la remplacer par celle de conception, celle-ci étant définie comme étant la composante la plus personnelle de l'idéologie du sujet. La conception qu'un individu se fait d'un objet donné est l'ensemble des *idées* qu'il s'est formé sur cet objet. Elle ne saurait donc se confondre ni avec l'objet de l'attitude, ni avec les attitudes du sujet, ni avec son expérience

(9) La *conception* que le sujet se fait de l'objet de son attitude et l'*image* qu'il se donne de ce même objet sont des réalités étroitement solidaires l'une de l'autre. L'image de l'objet résume intuitivement la conception de l'objet. La conception de l'objet explicite son image en termes intellectuels. On doit donc, pour bien faire, parler de *conception-image* et mettre en évidence, lors de l'analyse de chaque conception, l'image qui en constitue la contre-partie intuitive.

passée, ni avec les idéologies socialisées dont il se réclame, alors que la notion fruste d'opinion déborde toujours plus ou moins sur les notions d'attitude, d'idéologie et de motivation (10).

Dans l'ensemble, il importe de ne pas perdre de vue que la vie intérieure d'un individu se meut sur six plans d'activité principaux : les perceptions, la mémoire (souvenirs), les idées (conceptions), les images (représentations), les attitudes et les comportements. Les informations relatives à la situation du sujet et à l'objet de son attitude lui sont données par ses perceptions et par sa mémoire. L'intellect interprète ces informations en se transposant sur le plan des idées et des images. Le sujet réagit enfin aux stimuli qui intéressent sa situation en organisant son attitude à l'égard du monde extérieur et en la concrétisant par des comportements. Cette simple énumération de notions, disposées selon leur ordre d'entrée en scène naturel nous confirme et nous garantit tout à la fois que les attitudes et les comportements qui constituent le terme final de cette chaîne de réactions se développent bien sous la pression des perceptions et des souvenirs qui nous informent de notre relation à l'objet interprété en termes de situation, ainsi que sous la pression des conceptions personnelles qui sont élaborées sur cette base.

Que le processus mental dont on vient d'énumérer les principaux rouages soit encore mal connu, nul d'en disconvient. Qu'il reste beaucoup à faire pour que l'étude de ce qu'il est convenu d'appeler les « phénomènes d'opinion » repose sur une base psychologique solide, la chose n'est pas niable. Les états de conscience individuels qui conditionnent la formation d'une attitude sont si transparents les uns aux autres, ils s'influencent mutuellement de façon si complexe qu'il est difficile de réduire cette nébuleuse de notions à un enchaînement clair d'actions et de réactions. Il faudra pourtant que l'on s'y efforce, si l'on veut en tirer un modèle utilisable. Bien que la psychologie sociale ne dispose pas encore d'un modèle satisfaisant du processus de formation des attitudes, la connaissance du phénomène commence à s'organiser. Seule la question de savoir dans quelle mesure le sujet insère du libre arbitre dans ce processus reste, jusqu'à présent, vierge de toute réponse. Nous ne savons ni si l'homme est libre, ni dans quelle mesure il est libre, à supposer qu'il le soit, mais il semble clair, en tout état de cause, que si cette faculté existe, elle se borne à introduire des degrés de liberté dans un mécanisme socio-psychologique qui s'impose à l'être humain beaucoup plus que celui-ci ne le contrôle.

(10) C'est, au fond, de cette notion de « conception » que le concept fruste d'« opinion » se rapproche le plus.

